

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2023/11/82

Date de convocation L'an deux mil vingt trois
6 novembre 2023 le **MARDI 14 NOVEMBRE 2023** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
8 novembre 2023

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES -
Présents : 18 Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK -
Votants : 22 Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA -
Madame Sophie LOPEZ – Monsieur Fouad AJARRAY -- Monsieur Yves RAOULT –
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET – Madame Christelle LEBAS –
Madame Astrid SAVARY – Madame Corinne DOLLE – Monsieur Jean-Claude NOEL –
Monsieur Thierry IMBERT

Excusés :
Madame Yveline LOURDEL qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE
Madame Micheline LAURENT qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER
Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Monsieur Olivier QUIGNON qui donne procuration à Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Madame Sandrine SERGEANT

CB **Secrétaire de séance :**
Monsieur Yves RAOULT

Objet : Contrat de projet du Centre Social et Culturel Chanteclair

Monsieur le Maire expose :

La ville doit maintenir au Centre Social et Culturel son caractère d'équipement de territoire à vocation sociale globale, d'équipement à vocation familiale et pluri générationnelle, de lieu d'animation de la vie sociale, et de lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

Il convenait de réviser le projet social et de solliciter l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour les prochaines années.

Un travail de réécriture collective du contrat de projets a été effectué, dans une démarche participative, où étaient impliqués les habitants, les partenaires, l'équipe du centre social et les élus concernés en fonction des enjeux et des besoins repérés.

Les caractéristiques sociales du territoire ont permis de dégager 4 enjeux à savoir :

- Promouvoir l'animation du Centre Social
- Promouvoir les actions de prévention et l'accès aux loisirs pour tous
- Accompagner la place de tous les Habitants au Centre Social
- Agir pour le développement des services aux jeunes

Sous réserve du respect du contexte institutionnel des centres sociaux qui repose sur deux circulaires de la CNAF qui cadrent le domaine d'intervention de l'animation de la vie sociale : la circulaire n°308 du 8 décembre 1998 et la circulaire n°13 du 20 juin 2012, la Caisse d'Allocations Familiales s'engage à verser à la ville la prestation de service d'animation globale et de coordination (PAGC).

Aussi, il vous est proposé d'adopter le projet social proposé et d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter l'agrément " Centre social et culturel" pour l'espace Chanteclair auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, en y déposant le nouveau projet social.
- à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, le contrat de projet ouvrant droit à la prestation de service d'Animation Globale et de Coordination
- à signer toutes pièces administratives et financières relatives à ce dossier

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 15 novembre 2023

Le Maire,
Alain CAYET

